

Montréal, le 26 septembre 2007

M. Daniel Turp  
Député de Mercier  
Assemblée nationale du Québec  
Hôtel du Parlement, bureau 3.61  
Québec (Québec) G1A 1A4  
[dturp@assnat.qc.ca](mailto:dturp@assnat.qc.ca)

1012, avenue du Mont-Royal Est, bureau 102  
Montréal (Québec) H2J 1X6

Objet : Espace musique

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu vos lettres des 24 août et 20 septembre 2007 et c'est avec attention que j'ai pris connaissance de la liste de toutes les informations que vous aimeriez obtenir sur Espace musique et sur la Chaîne culturelle qui l'a précédée. Des circonstances exceptionnelles ne m'ont pas permis de vous répondre plus tôt et je vous prie de m'en excuser.

Votre demande est importante et nécessiterait un temps de recherche impressionnant. Par ailleurs, votre requête m'interpelle sur un autre plan, celui de l'indépendance du radiodiffuseur public face au pouvoir politique. Les informations que vous recherchez touchent directement la stratégie de programmation que nous avons élaborée. J'ai à cœur de défendre les intérêts de notre radiodiffuseur public dont le droit à l'indépendance quant à ses activités de programmation, de création et de journalisme a été reconnu à l'intérieur même de la loi qui le régit. D'ailleurs, le législateur a également cru bon de protéger la Société en prévoyant des exclusions en ce sens dans la nouvelle Loi sur l'accès à l'information en vigueur à Radio-Canada depuis le 1er septembre.

Je peux vous assurer que nous travaillons avec sérieux et professionnalisme afin que les choix de programmation d'Espace musique respectent le mandat de Radio-Canada et une saine gestion des fonds publics. Je vous invite à consulter à ce sujet les données publiées dans les rapports annuels de la Société sur Internet à l'adresse <http://www.cbc.radio-canada.ca/rapportsannuels/index.shtml> ainsi que nos conditions de licence à l'adresse <http://www.crtc.gc.ca/archive/FRN/Decisions/2000/DB2000-2.HTM>. Vous pourrez certainement y trouver réponse à certaines de vos interrogations.

J'ai tenu à répondre directement à votre requête compte tenu du fait que vous vous êtes adressé à moi le 24 août dernier, soit avant que la Loi sur l'accès à l'information ne s'applique à Radio-Canada. Si vous désirez obtenir d'autres informations, je vous invite à transmettre toute demande future au Bureau d'accès à l'information de Radio-Canada dont voici les coordonnées : [aiprp@radio-canada.ca](mailto:aiprp@radio-canada.ca).

En vous remerciant d'avoir pris le temps de m'écrire personnellement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

La première directrice d'Espace musique,



Christiane LeBlanc

CL/MT/ml